

Dépêches

Analyses

Services

ACCORD UBS Lundi 14 juin 2010

Le choix de deux convictions

Art 41 Basel.

À vivre *avec passion.*

Dick Marty (PLR) est pour. Luc Recordon (Verts) est contre. Mais ce n'était pas évident au départ. Ils débattent et s'expliquent

Denis Masméjan



L'un est pour, l'autre contre. Mais pas dans l'ordre qu'on croyait. Le conseiller aux Etats libéral-radical tessinois Dick Marty, est pour. L'ancien procureur, le parlementaire chargé par le Conseil de l'Europe d'enquêter sur les prisons secrètes de la CIA, l'homme de principes qui n'a pas raté une occasion d'attaquer les courbettes helvétiques devant le pouvoir de Washington, défend cette fois avec force l'accord prévoyant la livraison de 4450 comptes UBS au fisc américain. En face, le Vert vaudois Luc Recordon, lui aussi conseiller aux Etats, qui s'était battu il y a 25 ans pour l'initiative socialiste en faveur

de l'abolition du secret bancaire, est contre. Parce qu'il croit qu'on ne triche pas avec le droit. Le Temps les a réunis pour un échange qui fut vif, alors que le sort de l'accord se joue cette semaine. Le Conseil national doit réexaminer mardi son premier refus.

Le Temps: Dick Marty, on ne s'attendait pas forcément à vous voir défendre l'accord. Un choix difficile?

Dick Marty: J'ai réfléchi longtemps. L'abstention n'étant pas un parti très sérieux sur un sujet pareil, je me suis décidé pour le oui. En plénum, j'ai dit qu'il fallait savoir faire passer parfois l'éthique de la responsabilité avant l'éthique de la conviction.

- Et vous, Luc Recordon, avez-vous hésité?

Luc Recordon: J'ai aussi réfléchi avant de me décider, car il était important pour moi de savoir au préalable si le pays risquait réellement de se trouver, en cas de refus, dans une situation de péril. C'est la seule et unique hypothèse qui aurait pu me faire dire oui. J'ai de la sympathie pour les conditions posées par le PS (oui à l'accord en échange de la fiscalisation des bonus, ndlr), mais elles ne sont pas déterminantes à mes yeux. Il faut savoir accepter des rôles à contre-emploi pour défendre certains principes.

- Quels principes?

- **L.R.:** Cet accord est extrêmement grave du point de vue de l'Etat de droit. Il existe bien sûr des interprétations différentes des textes, mais le fait est qu'on n'a pas cessé de dire pendant des années aux clients étrangers des banques en Suisse que la simple soustraction fiscale ne pouvait pas donner lieu à entraide internationale, qu'ils étaient protégés. On vient soudain leur raconter la bouche en cœur que toutes les assurances qu'on leur a données, c'était du pipeau. On s'apprête à les «vendre» pour un plat de lentilles – je dis cela parce que les conséquences d'un refus, sans être négligeables, n'auraient rien à voir avec les risques existentiels qui pesaient sur la banque à l'automne 2008. La rétroactivité que consacre cet accord est une chose grave.

- **D.M.:** Je ne suis pas du tout d'accord. Tous les juristes le savent: l'entraide judiciaire et administrative appartient aux règles de procédure. Une nouvelle loi de procédure peut parfaitement s'appliquer à des faits qui se sont produits avant son entrée en vigueur. Ce n'est pas choquant sur le plan juridique, cela n'a rien à voir avec la rétroactivité de la loi pénale qui elle est interdite.

- **L.R.:** C'est un raisonnement purement nominal. La redéfinition de la soustraction fiscale comme une infraction pouvant donner lieu à entraide ne peut être assimilée à une simple question de procédure.

- La Suisse peut-elle à ce point renier le discours qu'elle a tenu durant des années?

- **D.M.:** Mais ces comportements ont eu lieu aux Etats-Unis. Pas en Suisse! On n'a pas fait venir ces clients à Zurich. S'ils ont consulté des avocats américains, ils n'ont pas pu ne pas comprendre qu'ils faisaient quelque chose d'illégal, je le sais. Je ne suis pas d'accord d'invoquer le respect de l'Etat de droit pour protéger des voyous dans ces conditions. Car ce sont des voyous, lisez les critères de l'accord: il ne s'agit pas de petits poissons, ce n'est pas la caissière du McDonald's. Et il n'y a que très peu de Suisses qui sont pris dans les 4450 comptes prévus par l'accord.

- Donnez-vous raison au Conseil fédéral?

- **D.M.:** On l'a beaucoup critiqué, mais il avait des raisons objectives pour estimer que les textes en vigueur quand il a signé – la convention de 1996 avec les Etats-Unis et son protocole de 2003 – avaient étendu la notion de fraude et de soustraction fiscales. J'ai lu le jugement du Tribunal administratif fédéral qui dit le contraire, je ne l'ai pas trouvé convaincant. C'est même un jugement qui a des relents assez politiques. Avec 4450 comptes, le Conseil fédéral s'en est bien tiré. L'autre solution, c'était de livrer les 52 000 tricheurs potentiels. Le vrai scandale, et j'en ai personnellement honte, c'est qu'aucune poursuite n'ait été ouverte en Suisse contre les responsables d'UBS. J'ai envie d'écrire une lettre d'excuses à tous ceux que j'ai fait condamner pour gestion déloyale quand j'étais procureur. Ce qui me navre aussi, c'est

que pas un grand esprit juridique n'ait tiré la sonnette d'alarme à temps. Pourquoi dans ce pays faut-il qu'on parte dans le mur pour se mettre à discuter de la stratégie de l'argent blanc?

- **L.R.:** L'autre solution n'est pas de livrer tout le monde mais de laisser repartir la procédure du John Doe Summons. Si UBS perd sa licence aux Etats-Unis, est-ce si grave? Sa rentabilité sur le marché américain n'était pas énorme.
- **D.M.:** Ce serait la mort pour UBS, parce que les autres banques aux Etats-Unis devraient couper les ponts avec elle. Les autres conséquences ne sont pas entièrement prévisibles, mais elles seraient sans aucun doute très sérieuses. Les entreprises d'exportation souffriraient énormément d'un refus.
- **L.R.:** Il y aurait un moment difficile à passer, mais l'essentiel est que l'Etat de droit ne se déshabille pas.
- **La Suisse peut-elle refuser l'accord sans qu'on l'accuse de continuer à protéger les fraudeurs?**
- **L.R.:** L'image que les Etats-Unis pourraient se faire de la Suisse et de son respect pour ses engagements internationaux est le cadet de mes soucis, s'agissant d'un pays qui ne brille pas toujours dans ce domaine-là. Si le parlement dit non, il y a des raisons pour les Etats-Unis doivent s'incliner.
- **Votre pronostic?**
- **D.M.:** L'accord va passer. Même ceux qui le combattent l'espèrent.
- **L.R.:** Ce sera oui, parce que les UDC auront retourné, comme dans la chanson de Dutronc, leur veste mais aussi leur pantalon.

[Envoi d'article](#)[Ecrire à l'auteur](#)

Art 41 Basel.

À vivre *avec passion.*



LIENS

L'horizon semble se dégager au parlement

SUISSE

Le Conseil fédéral dans le collimateur des partis

Nigeria, la bombe à retardement

Le choix de deux convictions

«Nos élèves apprendront le schwyzerdütsch»

Les élections grisonnes tournent à la soupe à la grimace pour l'UDC

Terme recherché



MONDE

SUISSE

ECONOMIE & FINANCE

SPORTS

SCIENCES & TECHNOLOGIES

CULTURE

OPINIONS



[Home](#) | [Contact](#) | [Abos](#)

[Vers le haut](#)

LE TEMPS version [Mobile](#) | [Classique](#)
